



**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT P1-Z-3001-127-24
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Z-3001
VISANT LES USAGES ADDITIONNELS AU
GROUPE D'USAGES « HABITATION (H1) »**

ATTENDU QU'aux fins de la résolution numéro, l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur le conseiller/madame la conseillère nom lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 avril 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

PRÉAMBULE

Article 1

Le préambule et les annexes font partie intégrante du présent règlement.

OBJET

Article 2

L'article 4.3.5 du règlement Z-3001 intitulé « Service de garde en milieu familial » est modifié, à son paragraphe b), afin de le remplacer par le suivant :

« b) aucun autre usage additionnel ne peut être exercé dans le bâtiment principal à l'exception d'un logement intergénérationnel tel que réglementé à l'article 4.3.3.1; ».

ENTRÉE EN VIGUEUR

Article 8

Le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence le greffier adjoint, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Châteauguay, tous les documents nécessaires aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

Article 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Signé à Châteauguay, ce date.

Le maire,

Le greffier,

Éric Allard

George Dolhan, notaire

Avis de motion :	<input type="text"/>
Dépôt du projet de règlement :	<input type="text"/>
Adoption du premier projet :	<input type="text"/>
Tenue de l'assemblée publique:	<input type="text"/>
Adoption du second projet :	<input type="text"/>
Adoption du règlement :	<input type="text"/>
Certificat de conformité de la MRC et entrée en vigueur :	<input type="text"/>
